



En conformité avec les articles 448.1 et 458.1 de la *Loi sur les banques et du Règlement sur l'accès aux services bancaires de base*, TD Canada Trust exigera de vous ce qui suit si vous souhaitez ouvrir un compte de dépôt personnel ou, si vous voulez encaisser un chèque du gouvernement fédéral ou un autre effet de paiement :

Exigences pour ouvrir un compte de dépôt personnel	Exigences pour encaisser un chèque du gouvernement fédéral ou un autre effet de paiement
<ol style="list-style-type: none"> 1. a). Une pièce d'identité* figurant dans la partie A de la liste ci-dessous SEULEMENT SI votre identité peut être confirmée par un client en règle de TD Canada Trust ou par un membre en règle de la communauté locale; OU b). Deux pièces d'identité* figurant dans la liste ci-dessous, dont l'une doit être mentionnée dans la partie A; 2. Le personne doivent consentir à ce que la Banque vérifie l'information personnelle et/ou les pièces d'identité*, au besoin; ET 3. La communication verbale des renseignements suivants, si ces derniers n'apparaissent pas sur les pièces d'identité* présentées : nom, date de naissance, adresse (le cas échéant) et profession (le cas échéant). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une pièce d'identité* figurant dans L'UNE OU L'AUTRE des parties A et B de la liste ci-dessous, comprenant votre photographie ET votre signature. OU 2. Une pièce d'identité* figurant dans L'UNE OU L'AUTRE des parties A et B de la liste ci-dessous SEULEMENT SI votre identité peut être confirmée par un client en règle de TD Canada Trust ou par un membre en règle de la communauté locale; OU 3. Deux pièces d'identité* indiquées dans L'UNE OU L'AUTRE des parties A et B de la liste ci-dessous.

* Les pièces d'identité doivent être originales, valides et non mutilées de façon importante.

Partie A

1. Permis de conduire émis au Canada, conformément aux lois provinciales qui autorisent son utilisation pour identification;
2. Passeport canadien;
3. Certificat de citoyenneté canadienne ou certificat de naturalisation, sous forme de document papier ou d'une carte mais non d'une émission commémorative;
4. Carte de résident permanent IMM 5292 ou formulaire IMM 1000 ou IMM 1442 de Citoyenneté et Immigration Canada;
5. Certificat de naissance émis au Canada;
6. Carte d'assurance sociale émise par le gouvernement du Canada;
7. Carte de sécurité de la vieillesse délivrée par le gouvernement du Canada et comportant le numéro d'assurance sociale de la personne nommée sur la carte.;
8. Certificat de statut d'Indien émis par le gouvernement du Canada;
9. Carte d'assurance maladie provinciale ou territoriale, dans la mesure où elle peut être utilisée à des fins d'identification en vertu d'une loi provinciale ou territoriale.;
10. Document ou carte, portant la photographie et la signature de la personne, émis par l'une des autorités suivantes ou son successeur :
 - Insurance Corporation of British Columbia
 - Registres de l'Alberta
 - Saskatchewan Government Insurance
 - Department of Service Nova Scotia and Municipal Relations
 - Department of Transportation and Public Works de l'Île-du-Prince-Édouard
 - Services Nouveau-Brunswick
 - Department of Government Services and Lands de la province de Terre-Neuve et du Labrador
 - Department of Transportation des Territoires du Nord-Ouest
 - Department of Community Government and Transportation du territoire du Nunavut

Partie B

1. Carte d'identification d'employé, émise par un employeur réputé, portant la photographie de la personne;
2. Carte bancaire, carte de guichet automatique ou carte-client, émise par un membre de l'Association canadienne des paiements au nom de la personne, ou portant le nom de celle-ci, et portant la signature de la personne;
3. Carte de crédit, émise par un membre de l'Association canadienne des paiements au nom de la personne, ou portant le nom de celle-ci, et portant la signature de la personne;
4. Carte-client de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), portant la photographie et la signature de la personne;
5. Passeport étranger

Si vous avez des questions au sujet de ces exigences ou de votre demande, veuillez communiquer avec nous sans frais au 1-888-572-8925, par courriel à customer.service@td.com ou encore vous rendre dans l'une de nos succursales. Pour en savoir davantage sur le processus de traitement des plaintes, rendez-vous au www.td.com. Vous pouvez également écrire à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, à l'adresse suivante : Agence de la consommation en matière financière du Canada, Édifice Entreprise, 6^e étage, 427 avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1R 1B9, Téléphone 1-888-572-8925 ou par l'intermédiaire de son site Web, à l'adresse www.fcac-acfc.gc.ca.